

# CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE



# LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

**La marque Salon International de l'Agriculture est une marque déposée, propriété du CENECA. Dans le cadre de votre participation au Salon, nous vous laissons la possibilité de l'utiliser pour communiquer sur votre présence, selon les conditions définies pages suivantes.**

# LA MARQUE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

**Rappel** : le nom du salon est "Salon International de l'Agriculture"

Salon International de l'Agriculture



Salon de l'agriculture

Salon international de l'agriculture



# UTILISATION DES LOGOS DU SIA

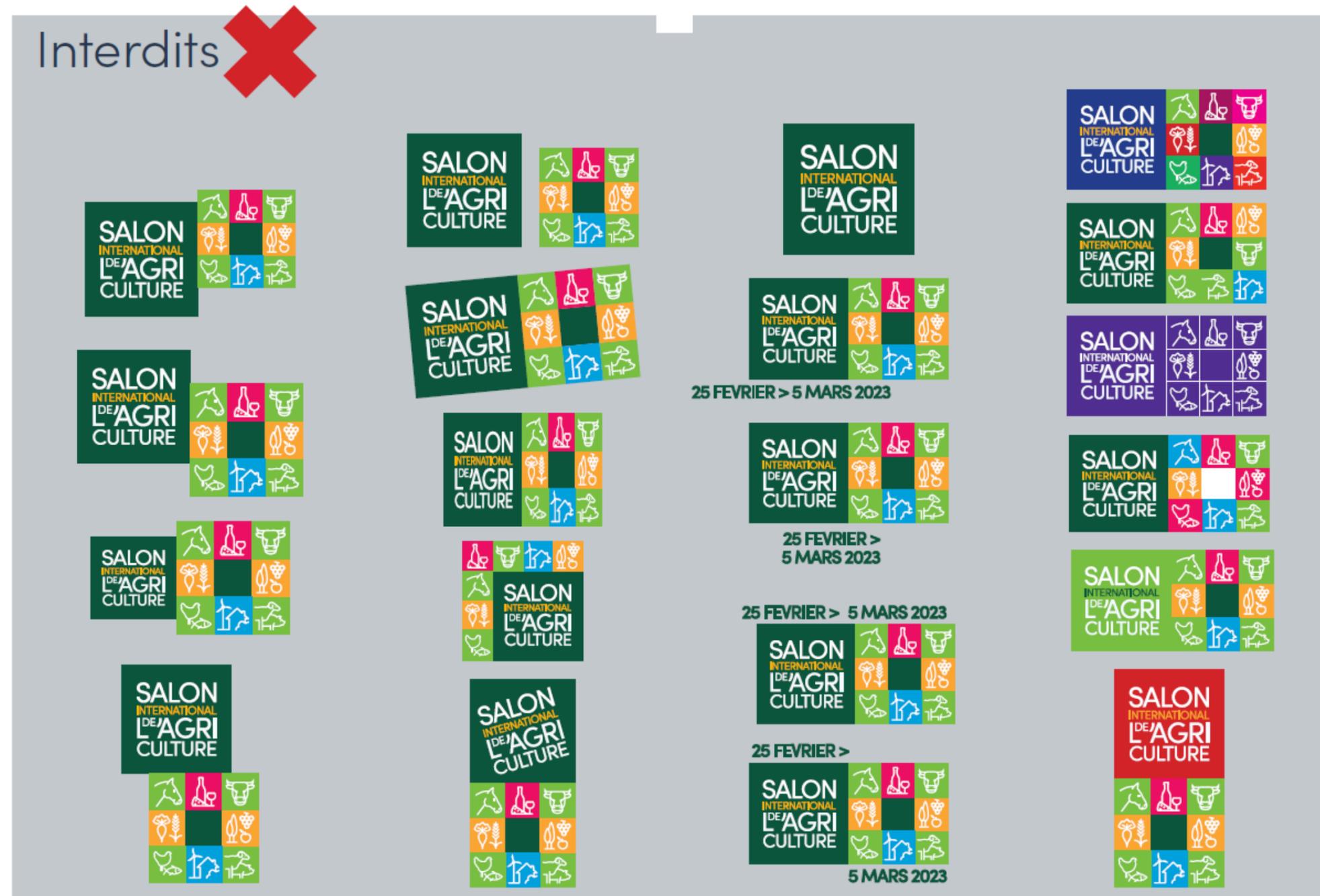
Les logos du Salon International de l'Agriculture sont à votre disposition et téléchargeables sur votre plateforme exposants ou directement sur le site web du Salon, onglet Presse > Kit média.

Attention, **les logos du Salon font l'objet d'une charte graphique stricte à respecter.**

# CHARTRE GRAPHIQUE

Toute modification du logo est formellement interdite.

Il est interdit de couper / rogner le logo, d'en modifier les couleurs, de modifier la typographie et la position des dates.



# CHARTRE GRAPHIQUE

## Placement

La zone de protection définit l'espace minimum à respecter autour du bloc marque pour tout élément graphique ou texte. Cette dernière est proportionnelle à la taille du logotype



A - Le logotype peut être placé à la coupe du format  
 B - Le logotype peut être placé en respectant le principe de la zone de protection



**SUM QUIS CUM, CONESTIST**

Dusda volatur? Est, cusanti ntiberiet, cullut ulligen demolest, corrum, ullab int fugit ut doloreped modi non pro et ex et, vendaepr magnit eior?

**SUM QUIS CUM, CONESTIST PLA SAM VOLORUM ATASPE CUS**

Dusda volatur? Est, cusanti ntiberiet, cullut ulligen demolest, corrum, ullab int fugit ut doloreped modi non pro et ex et, vendaepr magnit eior? Aximus dolore a quis arunt, sit perum, que minctem fuga. Ita aut quiatas imagntatem

2 cm



Taille minimum du logotype

# CHARTRE GRAPHIQUE

## Fonds

Le logotype peut être utilisé sur fond de couleur en laissant la zone de protection en blanc.

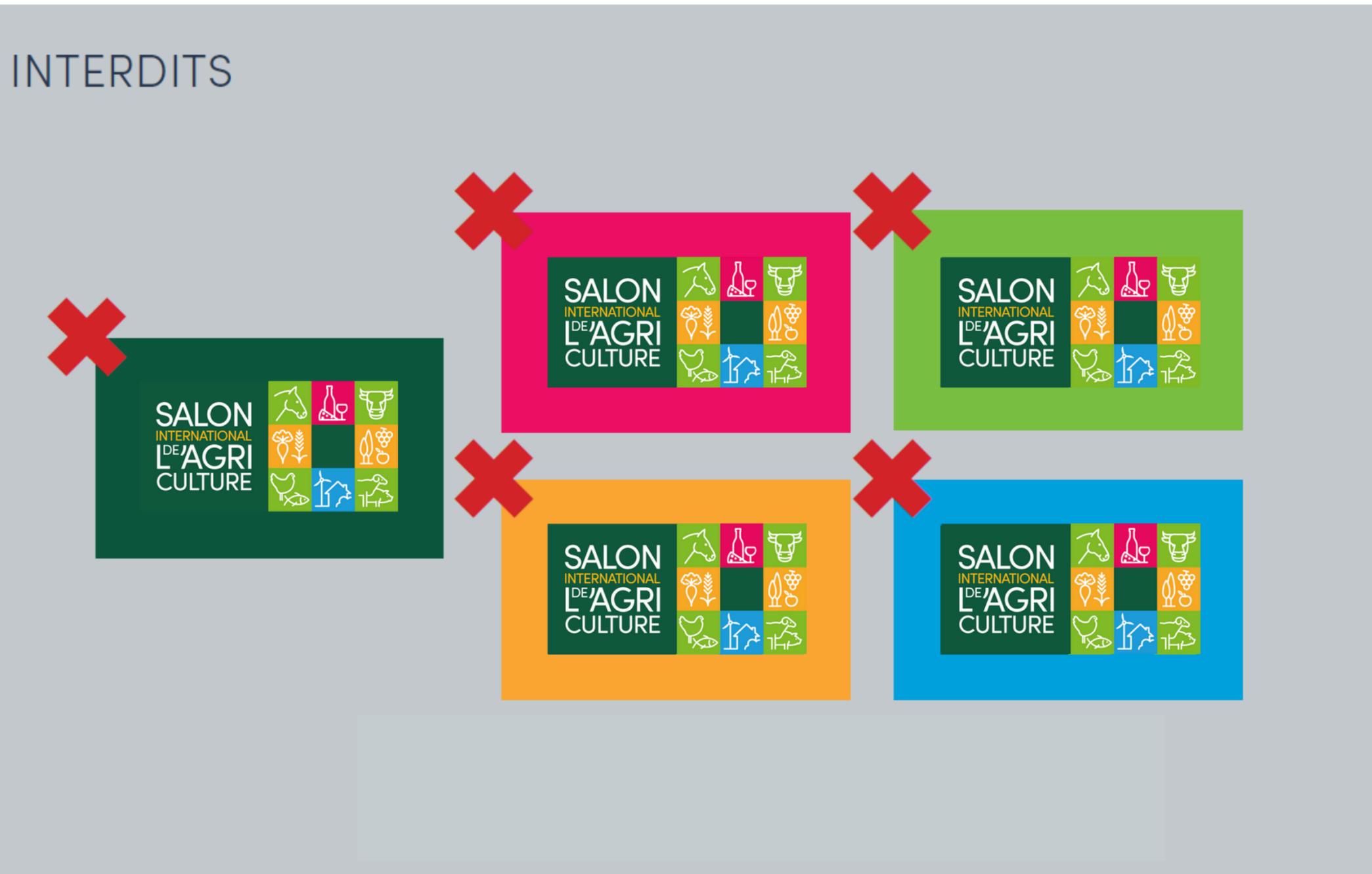


Le logotype peut également être utilisé sans zone de protection sur fonds de couleur dans la limite de sa bonne lisibilité.



# CHARTRE GRAPHIQUE

Le logotype peut être utilisé sur tous les fonds de couleur, à l'exception des couleurs du logotype lui-même.



# UTILISATION DU LOGO SIA SUR VOS COMMUNICATIONS

L'utilisation du logo SIA sur vos communications est soumise à conditions :

- Le logo du SIA peut être ajouté à votre communication web ou print **seulement pour mentionner votre participation au Salon, à compter de votre inscription et jusqu'à la commercialisation de l'année suivante (31/05/2025)**
- Le logo du SIA ne doit pas être de proportion égale au logo de votre marque

Exemple :



INTERDIT :



# 🚫 INTERDITS 🚫

**Il est formellement interdit d'apposer le logo du SIA sur vos goodies, produits, packaging ou étiquettes sans accord préalable de l'organisateur,** et ce quels qu'en soient l'utilisation et le lieu de l'opération : distribution gratuite ou mise en vente, avant, pendant et/ou après la période du Salon, sur le Salon ou en dehors.

Tout demande devra être adressée à l'organisateur dans un délai raisonnable avant production des éléments.





**Nous vous rappelons que l'utilisation de la marque est soumise aux conditions qui viennent d'être citées. Dans le cas où vous ne les respecteriez pas, ou dans le cas où votre communication ne respecterait pas les valeurs du Salon ou porterait préjudice à son image, nous nous gardons le droit de vous la faire retirer.**

**Vous avez un doute ?**

**Les équipes du Salon sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant l'utilisation de la marque et du logo SIA sur vos communications, dans le cadre de votre participation au Salon.**

Contact.ExposantsSIA@comexposium.com

